

Aon Reed Stenhouse Inc.
700, De La Gauchetière Ouest
Bureau 1900
Montréal, Québec H3B 0A7
tél. : 514-842-5000 téléc.: 514-842-3456

Objet :

Les activités à titre de stagiaire en vertu du programme d'études des universités

Détenteur**Aux entreprises qui reçoivent des stagiaires relativement à des programmes**

L'assurance décrite a été placée au nom de l'assuré désigné en vertu du(des) contrat(s) ci-dessous et est assujettie aux dispositions, conditions, exclusions et provisions dudit(desdits) contrat(s) et de tout avenant qui y est annexé.

Assuré

Université de Montréal
7077, avenue du Parc, 2e étage, Local 202, Montréal, Québec H3N 1X7

Garanties**Responsabilité civile générale**

Assureur :	Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances		
No de la police :	COM041350610	Certificat N°	019
Entrée en vigueur :	31 mai 2021	Échéance :	31 mai 2022
Risques assurés :	Montant d'assurance		
Limite par événement	2 000 000,00 \$		
Limite globale par période d'assurance	25 000 000,00 \$		
Sauf :	limite globale par période d'assurance pour le risque des produits / travaux terminés		2 000 000,00 \$

Responsabilité Erreurs et Omissions

Assureur :	Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances		
No de la police :	7600458	Certificat N°	019
Entrée en vigueur :	31 mai 2021	Échéance :	31 mai 2022
Risques assurés :	Montant d'assurance		
Limite par sinistre	2 000 000,00 \$		
Limite par période d'assurance	2 000 000,00 \$		

Responsabilité civile complémentaire umbrella

Assureur :	Lloyd's Underwriters par l'entremise de Markel Canada Limited		
No de la police :	195785	Certificat N°	019
Entrée en vigueur :	31 mai 2021	Échéance :	30 novembre 2021
Risques assurés :	Montant d'assurance		
Limite par événement	10 000 000,00 \$		
Limite globale par période d'assurance	10 000 000,00 \$		
Sauf :	limite globale par période d'assurance pour le risque des produits / travaux terminés		10 000 000,00 \$
	Préjudice imputable à la publicité et préjudice personnel		10 000 000,00 \$

LA PRÉSENTE ATTESTATION EST UN ÉNONCÉ DES GARANTIES EN VIGUEUR À LA DATE DE SON ÉMISSION. ELLE GARANTIT UNIQUEMENT L'ASSURÉ ET NE CONFÈRE AUCUN DROIT À TOUTE AUTRE PERSONNE.

Date : Le 3 août 2021

Aon Parizeau Inc.


Signature

LE PRÉSENT CONTRAT COMPORTE UNE CLAUSE POUVANT LIMITER LES INDEMNITÉS
OU, DANS LE CAS DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE,
UNE CLAUSE DE PAIEMENT PARTIEL DE LA PERTE